



RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

MARDI 20 OCTOBRE 2009

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u>	<u>DIRECTION :</u>	D. LACONDEMINE	
	<u>ÉLUS</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
	<u>1^{er} Collège</u>	S. DI GREGORIO	A.DELEAUD
	<u>2^{ème} Collège</u>	G.DOMBEY G.GAGNOUX	G.MORIN G.CLEAUD
<u>ÉTAIENT ABSENTS :</u>		JC.BERTHIER F.RABUEL G.MALECKI C.BARITEL	T. PHILIP R.MARTY B.PERCHAUD L.BOUTIN G.PILLON

Questions CFDT:

- 1) **Quelle organisation est prévue pour SE / Réalisation suite à l'intégration de l'activité mines ?**

Réponse Direction :

Ce sujet relève du CE.

L'intégration de Mining est en cours afin de pouvoir traiter rapidement des affaires Mining. System Engineering assure déjà la prise en charge de ces sujets, de même aux Pièces de Rechanges.

- 2) **Quel impact a-t-on sur l'organisation des services par rapport aux licenciements individuels ?**

Réponse Direction :

Suite à tout départ de salarié, (dans le cadre de démission, retraite ou licenciement), il est de la responsabilité des chefs de service d'organiser avec l'aide des Ressources Humaines le passage de relai pour assurer la continuité de la mission, soit en formant en interne des salariés appelés à remplacer le salarié partant, soit en embauchant.

Nous vivons actuellement les 2 cas de figure.

- 3) **Qu'en est il du quota d'heures maximum autorisé pour le chômage partiel ? Est-ce un quota annuel ? Quelle mesure prévoit-on si ce quota est atteint?**

Réponse Direction :

Le quota annuel a été porté à 1000 heures, nous en sommes loin puisque nous devrions finir l'année sur une moyenne de 400 h par salarié.

Le « compteur » redémarre à 0 au 1^{er} janvier.

Questions CGT:

4) Prime d'assiduité : *Dans le bulletin officiel du ministre du travail ; Instruction DGE FP n° 2008-19 du 25 novembre 2008 relative au chômage partiel. Il est précisé dans ce bulletin dans la fiche n°7 : Précision sur la « rémunération horaire brut »*

La prime d'assiduité est instituée pour lutter contre l'absentéisme et ne rémunère pas un travail fourni (Cass. soc. 17 mars 1988, préc.)

Nous demandons dans le cas du chômage partiel le maintien de la prime d'assiduité et un rappel depuis sa suppression.

Réponse Direction :

La Direction a relu l'instruction DGE FP n° 2008-19 du 25 novembre 2008 relative au chômage partiel et maintient sa position que ce texte confirme.

5) Le pointage dans les bureaux : *Lors de la réunion mensuelle de septembre nous vous avons demandé à plusieurs reprises, si le pointage est mensuel et logiquement tous les premiers de chaque mois le compteur doit redémarrer à zéro.*

Vous m'avez répondu, oui, alors pourquoi au 1^{er} octobre les compteurs n'ont pas redémarré à zéro ? Nous vous demandons de corriger ce problème.

Réponse Direction :

Il n'y a aucun problème à corriger dans la mesure où depuis le mois d'octobre 2007, nous fonctionnons ainsi depuis le recalage de la paye en période de paye décalée (i.e. sur 4 ou 5 semaines de référence sur le mois précédent).

Il est exclu de remettre les compteurs à 0 en fin de mois car si le mois ne se termine pas un dimanche, le décompte des heures supplémentaires ne se ferait pas légalement et correctement et obligerait à un second recalcul le mois suivant pour calculer les heures supplémentaires réalisées sur cette semaine à cheval sur 2 mois.

Le compteur horaire d'heures variables est donc remis à 0 le 1^{er} lundi du mois à 0 heure.

6) Financement 100% d'une semaine de chômage partiel : *Les salariés de la production ont bénéficié d'un financement à 100% de la dernière semaine d'aout de chômage partiel. Pour une plus juste équité, nous demandons que cet avantage soit attribué à l'ensemble des salariés de la production y compris ceux qui ont dû assurer des permanences durant l'été et qui se trouvait soit au travail ou en congés cette semaine là .*

Réponse Direction :

Les salariés qui ont décalé leurs congés ont eu la possibilité de bénéficier de cette semaine maintenue à 100% sur la semaine 36.

Toutefois, un salarié qui a demandé de prendre ses congés principaux en novembre s'est vu refuser cette possibilité.

7) Procès verbal d'avril

Une fois de plus nous demandons le procès verbal des délégués du personnel du mois d'avril 2009.

Réponse Direction :

Le temps est effectivement une ressource limitée... nous essayons de faire au mieux.

Prochaine réunion à 14 h 30 le 24 novembre 2009 en Viré Clessé.